
Renvoi au comité de division de la pétition de la société républicaine de Mormant, déjà sollicité le 25 brumaire, concernant le maintien du marché de cette commune, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de division de la pétition de la société républicaine de Mormant, déjà sollicité le 25 brumaire, concernant le maintien du marché de cette commune, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 249;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35956_t2_0249_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Faire exécuter les lois avec la rapidité qu'exigent les circonstances, déterminer les pouvoirs, poser des limites invariables dans les fonctions publiques; assurer les subsistances, diriger utilement la force armée, comprimer les malveillants, rompre la trame de leurs intrigues, réunir les citoyens pour les opposer en masse aux efforts de nos ennemis, faire jouir le peuple des bienfaits de la liberté, tel est le but que vous vous êtes proposé.

Recevez, Citoyens représentants l'approbation, et le témoignage de la reconnaissance des citoyens d'Arnay-sur-Arroux, du Conseil général de cette commune qui promet de remplir les fonctions qui leur sont confiées avec le zèle et l'exactitude que lui inspire son amour pour la chose publique à laquelle il est entièrement dévoué. »

Les membres du Conseil général de la commune CHOMARD (*secrét. adj.*), C. P. BILLEQUIN (*maire*).

26

Les administrateurs du district de Charolles félicitent la Convention sur la reprise de Toulon, le déblocquement de Landau, la destruction de la Vendée et l'organisation du gouvernement révolutionnaire, et l'invitent à poursuivre sa carrière avec l'ardeur énergique qu'elle a manifestée (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charolles, 16 niv. II] (3)

« Législateurs,

Toulon est repris, Landau est délivré, la Vendée est détruite, le fanatisme expire et le gouvernement révolutionnaire est organisé. Les traîtres de l'intérieur et de l'extérieur payent enfin le juste prix de leurs forfaits. Les esclaves des tyrans coalisés abandonnent en fuyant le sol de la Liberté.

Les mesures énergiques que vous avez employées ont sauvé la France. Poursuivez avec la même vigueur votre carrière révolutionnaire et vous aurez, en nous assurant le règne de la philosophie, acquis des droits à la reconnaissance du genre humain. »

BONNET, LAURNIER (*adj.*), J. PERRIN (*adj.*),
BONNIN, E. P. BAUBINOT (*agent nat. provis.*),
V. SAULNIER (*secrét.*).

27

La société républicaine de Mormant, district de Melun, fait déposer sur l'autel de la patrie, par deux députés, 40 liv. 10 s. en assignats, 24 liv. en argent, 22 s. en monnerons, une bague et une petite plaque d'argent, neuf chemises et une paire de souliers, et réclame la continuation du marché de Mormant, que 18 communes avoient demandé par une pétition du 25 brumaire (4).

(1) P.V., XXIX, 186. Mention dans *J. Matin*, n° 525.

(2) Bⁿ, 23 niv.

(3) C 258, pl. 886, p. 40.

(4) P.V., 186 et 345. Mention dans *J. Sablier*, n° 1073; *J. Lois*, n° 472; *J. Fr.*, n° 476.

Le président reçoit son offrande au nom de la patrie, et lui promet que la Convention se fera rendre compte de sa pétition (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi au comité de division.

28

Le général Dugommier (3) écrit à la Convention qu'il va joindre le général Doppet, et que, lorsque les Espagnols auront évacué le territoire de la République, il se rendra à la Convention, pour y prendre la place où ses concitoyens l'ont appelé par leurs suffrages (4).

COUTHON, au nom du comité de salut public, donne lecture de cette lettre.

Quartier-général du port de la Montagne, 15 niv.

« J'allais me rendre à la Convention, pour y prendre la place où m'appelle le suffrage de mes concitoyens, lorsque je reçus un ordre du comité de salut public de passer à l'armée des Pyrénées-Orientales, pour en prendre le commandement par intérim, pendant la maladie de Doppet. J'appris en même temps que les Espagnols s'avancèrent sur notre territoire; je n'ai plus balancé, et je vais avec plaisir me réunir avec ceux de mes frères qui voudront sincèrement purger notre sol du souffle impur qui le souille; je seconderai avec eux de toutes mes facultés le général Doppet, et, lorsqu'il aura repris assez de santé et de forces pour se passer de son frère d'armes, j'espère que vous voudrez bien me recevoir parmi vous. Salut et fraternité. »

DUGOMMIER (5).

Renvoi aux comités des décrets et de salut public.

29

L'administrateur provisoire des domaines nationaux adresse à la Convention l'état des ventes d'immeubles d'émigrés, qui ont eu lieu dans les différens districts de la République; il en résulte que lesdites adjudications se sont élevées à 54 603 648 l. 1 s., et qu'elles ont excédé de 26 537 336 l. 17 s. le montant des estimations (6).

Insertion au bulletin (7), renvoi au comité d'aliénation et domaines réunis.

(1) *Débats*, n° 480, p. 325.

(2) Bⁿ, 23 niv.

(3) Dugommier avait été élu député de la Gualdoulpe à la Convention.

(4) P.V., XXIX, 186.

(5) *Mon.*, XIX, 193; *Débats*, n° 480, p. 328; *M.U.*, XXXV, 379; *J. Matin*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1693; Extraits ou mention dans *F.S.P.*, n° 194; *J. Sablier*, n° 1073; *J. Lois*, n° 472; *J. Mont.*, p. 488; *C. Eg.*, p. 99; *Ann. R.F.*, n° 45; *J. Fr.*, n° 476; *Batave*, p. 1335; *J. Perlet*, p. 346; *J. Paris*, p. 1526; *Mess. soir*, n° 513.

(6) P.V., XXIX, 186. Mention dans *J. Sablier*, n° 1073.

(7) Rien au Bⁿ.